

Dernière parution

Recherche dans FiscalPro : année 2 - numéro 4 - 07.03.2019 

Page : 1

ACTUALITÉ - IMPÔTS

[Versements anticipés : du changement en 2019 !](#)

Depuis le 01.01.2019 (AR 21.11.2018, MB 03.12.2018) , les règles pratiques en matière de versements anticipés ont légèrement changé. Regardons ça...

[Plus...](#)

Page : 2

DÉCLARATION - IMPÔT DES SOCIÉTÉS

[Nouvel ordre et nouvelle limitation des postes de déduction dès l'exercice d'imposition 2019 : de quoi faut-il tenir compte ?](#)

La réforme de l'impôt des sociétés opérée fin 2017 a instauré deux nouveaux impôts minimums. L'ordre des postes de déduction a lui aussi été modifié par l'accord estival. Les sociétés qui clôturent leur exercice comptable au 31.12.2018 seront confrontées à ces dispositions pour la première fois. Quel est l'impact de celles-ci et à quoi devez-vous être attentif, au moment de clôturer l'exercice, dans le cadre du calcul de la provision pour impôts ?

[Plus...](#)

Page : 4

DÉCLARATION - IMPÔT DES SOCIÉTÉS

[Comment calculer l'exonération pour passif social dès 2019 ?](#)

Une nouvelle déduction fiscale pour passif social a été instaurée dans le cadre du statut unique. Qui peut bénéficier de cette exonération et comment le montant de celle-ci est-il fixé ? Comment traiter l'exonération pour passif social dans votre déclaration fiscale ? Quelles obligations comptables cette exonération implique-t-elle ?

[Plus...](#)

Page : 6

SITUATION PERSONNELLE - RÉDUCTION D'IMPÔT

Investissez dans une start-up ou une entreprise en croissance et payez moins d'IPP !

Depuis l'exercice d'imposition (EI) 2016, la mesure du tax shelter s'applique aussi aux entreprises débutantes (start-up). L'objectif de cette mesure est double : faciliter le démarrage des PME et activer l'épargne par le biais d'une réduction d'impôt à l'IPP. Depuis l'exercice d'imposition 2019, le régime prévoit également une réduction d'impôt similaire pour un investissement dans des entreprises en croissance ou sc ale-u p. Comment pouvez-vous bénéficier de cette réduction d'impôt ?

[Plus...](#)

Page : 8

BREXIT

Quelles sont les conséquences fiscales d'un Brexit ?

Quelles sont les différences entre un «hard Brexit» (Brexit dur) et un «soft Brexit» (Brexit doux) sur le plan fiscal ? En cas de Brexit dur, un prélèvement à la source est-il dû sur les dividendes, intérêts et royalties ? Qu'est-ce qui change si vous détachez des collaborateurs au Royaume-Uni ? Quelles sont les principales conséquences en matière de TVA et de réglementation douanière ? Pourquoi vérifier dès à présent vos contrats avec des partenaires britanniques ?

[Plus...](#)

Page : 10

TVA - DÉCLARATION

Un nouveau régime de TVA pour les bons depuis le 1^{er} janvier 2019 !

Le 23 janvier dernier, la Chambre a adopté un projet de loi transposant dans la législation nationale les règles européennes en matière de TVA sur les bons (dir. 2016/1065, 27.06.2016) . Ces règles entraînent en vigueur au 1^{er} janvier 2019. L'administration avait déjà fourni des précisions en la matière dans sa circulaire n° 2018/C/127 du 7 décembre 2018. Quel est le principe ? Et à quel moment la TVA sur un bon est-elle désormais due ?

[Plus...](#)

Page : 12

PERSONNEL - AVANTAGE DE TOUTE NATURE

Comment déclarer l'allocation de mobilité ?

Depuis le 01.01.2018, il est possible d'octroyer une allocation de mobilité (cash for car) à ses travailleurs (L. 30.03.2018, MB 07.05.2018) . Comment devez-vous traiter cette allocation sur les nouvelles fiches fiscales pour l'année de revenus 2018 que le SPF Finances a publiées récemment ?